

Compte rendu de séance

Séance du 18 Février 2020

L' an 2020 et le 18 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie sous la présidence de VERNEAU Daniel Maire.

Présents : M. VERNEAU Daniel, Maire, M. RUFFIE Gilles, M. LAMOTTE Philippe, M. LEROY Hervé, Melle GADET Herveline, M. MENIGAULT Laurent, M. BRIERRE Rémy, Mme BOUTTET Martine, M. LERAY Gérard

Excusés ayant donné procuration : Mme LEBLANC Gwenola à M. LEROY Hervé, M. HACHIN Marcel à M. VERNEAU Daniel, Mme LEGER Dominique à M. RUFFIE Gilles

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- Présents : 9

Date de la convocation : 11/02/2020

Date d'affichage : 11/02/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOUTTET Martine

SOMMAIRE

Finances : approbation des comptes de gestion de l'exercice 2019 de M. le Trésorier - 2020-06

Vote des comptes administratifs 2019 - 2020-07

Affectation du résultat de fonctionnement du budget communal de 2019 - 2020-08

Affectation du résultat de fonctionnement du budget des eaux de 2019 - 2020-09

Affectation du résultat de fonctionnement du budget assainissement de 2019 - 2020-10

Constitution de réserves foncières - Projet de création de ZAD - 2020-11

Demande de subvention auprès du Département (appel à projets pour les crédits d'Etat) - 2020-12

Intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental (EPFLI) Foncier Coeur de France - 2020-13

Le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

Finances : approbation des comptes de gestion de l'exercice 2019 de M. le Trésorier réf : 2020-06

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter l'ensemble des documents budgétaires de l'exercice 2019, pour la commune et pour les services,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE

Article unique : les comptes de gestion dressés par le Trésorier pour l'exercice 2019, pour la commune et pour les services, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des comptes administratifs 2019

réf : 2020-07

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Gérard LERAY, délibérant sur les comptes administratifs dressés par le Maire pour l'exercice 2019, pour la communes et les services, Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er: de **DONNER ACTE** au maire de la présentation faite des comptes administratifs 2019, lesquels peuvent se résumer comme suit :

Budget principal:

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		18 281.64		584 355.46		605 637.10
Opérations de l'exercice	218 329.85	67 693.52	939 690.40	1 053 361.95	1 158 020.25	1 121 055.47
TOTAUX	218 329.85	85 975.16	939 690.40	1 640 717.41	1 158 020.25	1 726 692.57
Résultat de clôture		- 132 354.69		701 027.01		561 341.23
Restes à réaliser	124 420.42				124 420.42	
Totaux cumulés	342 750.27	85 975.16	939 690.40	1 640 717.41	1 282 440.67	1 726 692.57
RESULTATS DEFINITIFS	256 776.11			701 027.01		444 251.90

Budget du service de l'eau

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		40 756.74		184 937.05		225 693.79
Opérations de l'exercice	9 738.07	25 049.07	163 548.96	133 857.77	173 287.03	158 906.84
TOTAUX	9 738.07	65 805.81	163 548.96	318 794.82	173 287.03	384 600.63
Résultat de clôture		56 067.74		155 245.86		211 313.60
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	9 738.07	65 805.81	163 548.96	318 794.82	173 287.03	384 600.63
RESULTATS DEFINITIFS		56 067.74		155 245.86		211 313.60

Handwritten mark resembling a stylized 'P' or 'R' with a '2' below it.

Budget du service de l'assainissement

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		85 246.38		214 303.05		299 549.43
Opérations de l'exercice	66 452.23	65 412.70	116 173.18	146 858.67	182 625.41	212 269.37
TOTAUX	66 452.23	150 659.08	116 173.18	361 159.72	182 625.41	511 818.80
Résultat de clôture		84 206.85		244 986.54		329 193.39
Restes à réaliser	37 000.00				37 000.00	
Totaux cumulés	103 452.23	150 659.08	116 173.18	361 159.72	219 625.41	511 818.80
RESULTATS DEFINITIFS		47 206.85		244 986.54		292 193.39

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du résultat de fonctionnement du budget communal de 2019

réf : 2020-08

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif du budget communal l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : d'AFFECTER le résultat de fonctionnement du budget communal de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	113 671.55
B. Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	587 355.46
C. résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser	701 027.01
(si C négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	- 132 354.69
R 001 (si excédent)	
E. soldes des restes à réaliser (précédé de + ou -)	- 124 420.42
Besoin de financement	
Excédent de financement	
F. Besoin de financement = D + E	256 775.11
AFFECTATION = C = G + H	701 027.01
1) G. Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum couverture du besoin de financement en F	256 775.11
2) H . Report en fonctionnement R 002	444 251.90
Déficit reporté D 002	

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

93

Affectation du résultat de fonctionnement du budget des eaux de 2019

réf : 2020-09

Le Conseil Municipal,
Après avoir examiné le compte administratif du budget des eaux l'exercice 2019,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : d'**AFFECTER** le résultat de fonctionnement du budget des eaux de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 29 691.19
B. Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	184 937.05
C. résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser (si C négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	155 245.86
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	56 067.74
E. soldes des restes à réaliser (précédé de + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	
F. Besoin de financement = D + E	
AFFECTATION = C = G + H	155 245.86
1) G. Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement en F	
2) H . Report en fonctionnement R 002	155 245.86
Déficit reporté D 002	

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du résultat de fonctionnement du budget assainissement de 2019

réf : 2020-10

Le Conseil Municipal,
Après avoir examiné le compte administratif du budget assainissement l'exercice 2019,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : d'**AFFECTER** le résultat de fonctionnement du budget assainissement de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	30 683.49
B. Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	214 303.05
C. résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser (si C négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	244 986.54
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	84 206.85
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. soldes des restes à réaliser (précédé de + ou -)	- 37 000.00
Besoin de financement	
Excédent de financement	
F. Besoin de financement = D + E	
AFFECTATION = C = G + H	244 986.54
1) G. Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum couverture du besoin de financement en F	
2) H . Report en fonctionnement R 002	244 986.54
Déficit reporté D 002	

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Constitution de réserves foncières - Projet de création de ZAD

réf : 2020-11

La commune de Boynes est compétente en matière d'aménagement de son territoire et en matière de constitution de réserve foncière.

Dans le cadre d'un projet à moyen termes de création d'un groupe scolaire, la Communauté de Communes du Pithiverais, compétente en matière de bâtiments scolaires, a sollicité la commune par la délibération n° 2020-15 pour la création d'une ZAD.

Elle sollicite également la commune pour être la bénéficiaire du droit de préemption et constituer la réserve foncière nécessaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : **CONSTATE** que la constitution de réserves foncières sur le territoire de la commune de Boynes, à l'intérieur du périmètre précédemment définis et annexés à la présente délibération, répond à l'intérêt communautaire défini par la délibération du Conseil Communautaire du 05/02/2020.

Article 2 : **DECIDE**, d'une part, de solliciter de Monsieur le Préfet du Loiret la création d'une Zone d'Aménagement sur la commune de Boynes conformément au plan périmétral ci-annexé, dans le but de constituer des réserves foncières destinées à des équipements à vocation scolaire.

Article 3 : **DEMANDE** au Préfet de désigner la commune de Boynes bénéficiaire du droit de préemption à l'intérieur du périmètre annexé à la présente délibération.

Article 4 : **AUTORISE** Monsieur el Maire ou un adjoint en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, à prendre toutes les mesures à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention auprès du Département (appel à projets pour les crédits d'Etat)

réf : 2020-12

Considérant l'état de la voirie rue du clos de la Poterne,

Monsieur le Maire informe qu'il va solliciter l'aide du Département pour ces travaux.

Le montant total de l'opération s'élève à 11 361.10 € H.T.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er : d'**APPROUVER** l'opération citée en référence.

Article 2 : de **SOLLICITER** une subvention au titre de l'appel à projets pour les crédits d'Etat (produits des amendes de police et redevance des mines sur pétrole).

Article 3 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou un adjoint en cas d'absence ou d'empêchement, à réaliser toutes les formalités nécessaires au dossier et à **SIGNER** tous les éléments afférents à cette demande.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Informations et affaires diverses :

Le Conseil Municipal est informé :

- de la vente d'un garage sur la commune par l'agence immobilière Nestenn.

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 24/02/2020
Le Maire
Daniel VERNEAU

